



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-troisième session

28 février-2 mars 2012

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire**

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : comptabilité nationale**

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Note du Secrétaire général

En réponse à la demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante-deuxième session (voir E/2011/24, chap. I.A), le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. La Commission est priée de faire connaître son point de vue sur les questions qui lui sont soumises pour examen à la section IX du présent rapport.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (24 janvier 2012).

** E/CN.3/2012/1.



Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| I. Introduction | 3 |
| II. Programme de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale | 5 |
| A. Passage aux concepts et recommandations du Système de comptabilité nationale 2008 . . . | 6 |
| B. Directives concernant les questions d'application | 7 |
| C. Comptes sectoriels trimestriels et bilans | 7 |
| D. Programme de recherche du Système de comptabilité nationale et autres questions connexes dans le cadre élargi des comptes nationaux | 8 |
| III. Passage aux concepts et recommandations du Système de comptabilité nationale 2008. | 9 |
| A. Traduction du Système de comptabilité nationale 2008. | 9 |
| B. Suivi de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 2008 | 9 |
| C. Formation et assistance technique | 10 |
| IV. Directives concernant les questions d'application | 11 |
| A. Questions en cours de discussion. | 11 |
| 1. Traitement des permis d'émission délivrés dans le cadre des mécanismes de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission dans les comptes nationaux | 11 |
| 2. Traitement des services d'intermédiation financière mesurés indirectement. | 11 |
| B. Nouvelles questions à débattre. | 12 |
| C. Compilation de manuels et guides. | 14 |
| V. Comptes sectoriels trimestriels et bilans | 15 |
| VI. Programme de recherche du Système de comptabilité nationale et autres questions connexes dans le cadre élargi des comptes nationaux | 17 |
| VII. Activités des membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et des commissions régionales | 19 |
| A. Activités des membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. | 19 |
| B. Activités des commissions régionales. | 23 |
| VIII. Communication des données de la comptabilité nationale. | 24 |
| IX. Questions soumises à la Commission pour examen | 25 |

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

I. Introduction

1. À sa quarante-deuxième session (2011), la Commission de statistique (voir E/2011/24, chap. I.B, décision 42/103) :

a) A salué le rapport¹ du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, et s'est félicitée de son travail;

b) S'est réjouie de la publication de la version anglaise du *Système de comptabilité nationale de 2008*² (SCN 2008) et de sa diffusion auprès des États Membres;

c) S'est félicitée des progrès de la traduction du SCN 2008 dans d'autres langues, et notamment les langues officielles de l'ONU, et a exprimé sa plus profonde gratitude aux institutions qui y participent;

d) A appuyé le projet concernant le mandat et la gouvernance du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, et prié le Groupe de travail de porter si nécessaire les questions relevant du programme de recherche ou de la mise en œuvre du SCN 2008 à l'attention du Groupe consultatif d'experts, conformément aux procédures de mise à jour, pour que celui-ci les examine en veillant à assurer une large participation de la communauté statistique mondiale, en particulier le traitement des permis d'émission délivrés dans le cadre des programmes de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission et des services d'intermédiation financière indirectement mesurés;

e) A prié le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale de réfléchir, en concertation avec le Groupe consultatif d'experts, à des directives concernant la prise en compte de la contribution du secteur informel en vue d'une mesure exhaustive du produit national brut, aux questions concernant le secteur des ménages, notamment la répartition du revenu des ménages, à celles relatives au bien-être qui font l'objet des conclusions du rapport de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social (dit rapport Stiglitz) ainsi que dans d'autres rapports nationaux et internationaux consacrés à ce sujet, à la mesure de la recherche-développement et des services financiers, à l'établissement d'une comptabilité nationale trimestrielle et à la compilation des éléments de dépense du produit national brut, et de lui faire rapport en temps voulu sur le résultat de ses travaux;

f) A pris note de la proposition du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale de surveiller les progrès de la mise en œuvre du SCN 2008 et prié le Groupe de travail de faire preuve de souplesse dans cette mise en œuvre;

g) S'est réjouie de la création par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale d'une page Web consacrée à la mise en œuvre du SCN 2008 en vue de faciliter les échanges d'expériences entre pays qui passent au Système 2008 en même temps qu'ils adoptent la *Classification internationale type*,

¹ E/CN.3/2011/6.

² Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.08.XVII.29.

par industrie, de toutes les branches d'activité économique, rév. 4, et la Classification centrale de produits, version 2;

h) A pris note des expériences des États Membres et des difficultés qu'ils éprouvent à mettre en œuvre le SCN 2008, et est convenu qu'il fallait renforcer leurs capacités grâce à une assistance technique et à la formation;

i) A noté qu'il importait d'achever rapidement la mise à jour du *Manuel de statistique des finances publiques* afin de permettre un alignement des statistiques de finances publiques sur le SCN 2008;

j) A demandé que soit établie une base de connaissances spécialisée rassemblant des supports de formation en vue de la mise en œuvre du SCN 2008 et couvrant les données source et les modalités de mise en œuvre;

k) S'est à nouveau prononcée en faveur du passage en trois étapes au SCN 2008, mais a estimé qu'il fallait faire preuve de souplesse au niveau du calendrier de mise en œuvre par les États Membres compte tenu des besoins découlant de leurs différents stades de développement;

l) A exhorté le Groupe des Amis de la présidence sur les obstacles à la mise en œuvre du SCN 1993 à terminer ses travaux le plus rapidement possible, compte tenu du programme de mise en œuvre du SCN 2008 défini par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale pour le SCN 2008 et des obstacles rencontrés par les États Membres passant au SCN 2008;

m) A salué les activités des organisations internationales et régionales visant à faciliter la mise en œuvre du SCN 2008, notamment les stratégies régionales de mise en œuvre, et les a exhortées ainsi que les autres donateurs à leur consacrer davantage de ressources, notamment en vue du recrutement d'experts et de conseillers en matière de comptabilité nationale;

n) A souligné qu'il importait que les États Membres établissent des programmes nationaux en vue de la mise en œuvre du SCN 2008 et de production des statistiques en découlant conformément aux programmes de mise en œuvre régionaux et mondial;

o) A pris note des différentes méthodes de présentation utilisées par les organisations internationales et régionales pour les rapports sur la comptabilité nationale, et prié le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale de les étudier en vue de proposer un format de présentation uniforme et d'en rendre compte ensuite à la Commission.

2. La section II du présent rapport propose une vue d'ensemble du programme de travail du Groupe de travail et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale. La section III contient un rapport sur le passage aux concepts et recommandations du SCN 2008. La section IV engage une discussion sur des directives concernant des questions de mise en œuvre. Des informations sur le développement de comptes et bilans sectoriels trimestriels sont proposées dans la section V. La section VI envisage quant à elle de futurs projets pour le programme de recherche du SCN et d'autres questions connexes dans le cadre élargi des comptes nationaux. Une vue d'ensemble des activités des membres du Groupe de travail et des commissions régionale figure dans la section VII, tandis que la section VIII contient un rapport sur l'état d'avancement de la communication des données de la comptabilité nationale conformément au SCN 1993. Des questions soumises à la Commission pour examen figurent dans la section IX.

II. Programme de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale

3. Suite à l'achèvement du SCN 2008, il va presque sans dire que la priorité majeure du Groupe de travail, du moins dans un avenir proche, tient à la mise en œuvre du SCN 2008 à l'échelle internationale. Cependant, d'autres questions importantes d'ordre politique, comme la mesure du bien-être et les efforts visant à atténuer les lacunes dans les données transparaissant des récentes crises économiques et financières, méritent elles aussi une attention continue.

4. Il peut être rappelé que le programme de mise en œuvre du SCN 2008 et de statistiques connexes constitue une initiative statistique mondiale, mandatée par la Commission, poursuivant un double objectif, à savoir aider les pays à développer leurs capacités statistiques et institutionnelles pour : *a)* passer du SCN 1968 ou 1993 au SCN 2008; et *b)* améliorer la couverture, le degré de précision et la qualité de leur comptabilité nationale et des statistiques économiques connexes. L'efficacité et la durabilité de cette initiative mondiale reposent sur les principes convenus de la stratégie de mise en œuvre, à savoir : *a)* planification stratégique; *b)* coordination, suivi et présentation de rapports; et *c)* amélioration des systèmes statistiques³.

5. Afin d'éviter une période prolongée de transition au SCN 2008, comme c'était le cas avec le SCN 1993, le programme de mise en œuvre pour le SCN 2008 et les statistiques connexes vise à définir un partenariat stratégique entre des pays, des organisations régionales, des commissions régionales et le Groupe de travail.

6. La Commission a encouragé des pays à mettre en place un programme de mise en œuvre national pour le SCN 2008 et les statistiques connexes dans le cadre de stratégies nationales pour le développement de statistiques, en tant que de besoin. Ce mode de gestion du programme requiert une évaluation de la capacité actuelle de tous les aspects du processus de production statistique à établir des comptes nationaux et des statistiques connexes avec la coopération de tous les protagonistes pertinents.

7. Aux fins du suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre du SCN 2008, la Commission a exprimé son soutien pour ce qui suit à l'occasion de sa quarante-deuxième session :

a) Les étapes et les ensembles minimaux requis des données révisés ainsi que le Système général de diffusion des données et la Norme spéciale de diffusion des données du Fonds monétaire international (FMI) aux fins de l'évaluation de la couverture et du degré de précision des comptes nationaux;

b) Une série de questions pour contrôler le respect des concepts du SCN à l'étape 2;

c) Le Cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI aux fins de contrôler la qualité des données.

³ E/2009/24, chap. I.B, décision 40/105, point c.

Le développement d'un cadre national de vérification de la qualité⁴, question examinée au cours de la présente session de la Commission, devrait également fournir de précieuses directives pour l'amélioration de la qualité des données des comptes nationaux et des statistiques économiques connexes.

8. Concernant le programme statistique mondial sur le passage au SCN 2008, la Commission a identifié trois phases distinctes (aux niveaux national et régional) dans un programme pluriannuel⁵, applicables indépendamment du niveau de développement statistique dans le pays ou la région concernée. La première phase passe par l'adoption d'une méthode de gestion du programme stratégique pour évaluer l'infrastructure statistique et la formulation de plans de mise en œuvre à l'échelle nationale pouvant être consolidés au sein de programmes régionaux de mise en œuvre. La deuxième phase traite de l'adaptation des cadres de classification, des registres et des cadres commerciaux; des enquêtes, des sources de données administratives et de l'infrastructure au niveau national. La troisième phase aborde le passage au SCN 2008.

9. Le programme de travail du Groupe de travail et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale tient compte des principes du programme de mise en œuvre pour le SCN 2008 et les statistiques connexes, en mettant particulièrement l'accent sur les modalités du renforcement des capacités statistiques. Dans le reste de la présente section, on trouvera une vue d'ensemble des principales activités du Groupe de travail et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale pour 2012-2014 en fonction de leurs mandats⁶. Les sections III à VII proposent une description plus détaillée de ces activités.

A. Passage aux concepts et recommandations du Système de comptabilité nationale 2008

10. La traduction du SCN 2008 dans les langues officielles des Nations Unies est l'une des conditions préalables de la mise en œuvre dudit Système. Il est également nécessaire de s'assurer que les pays partagent leurs expériences et leurs meilleures pratiques dans le cadre de la mise en œuvre du SCN 2008. À cet égard, il est indispensable que le Groupe de travail supervise les plans nationaux de mise en œuvre et les progrès réalisés, en particulier en ce qui concerne les trois phases identifiées par la Commission, comme décrit plus haut. À cette fin, le Groupe de travail réalisera une étude en 2012 pour superviser la formulation des plans de mise en œuvre puis rendre compte de ses conclusions à la Commission. De plus, pour promouvoir et soutenir la mise en œuvre du SCN 2008, plusieurs initiatives sont prévues au cours des prochaines années pour proposer des formations, des séminaires et une assistance technique.

⁴ Voir E/CN.3/2012/13.

⁵ E/2011/24, chap. I.B, décision 42/103, point *k*.

⁶ Les détails relatifs au mandat et aux dispositifs en matière de gouvernance du Groupe de travail et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/mandate.pdf>.

B. Directives concernant les questions d'application

11. Courant 2011, le Groupe de travail a concentré ses efforts sur le développement de directives relatives au traitement de permis d'émission délivrés dans le cadre des mécanismes de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission ainsi que sur les services d'intermédiation financière mesurés indirectement dans les comptes nationaux. Grâce à l'expérience acquise par les pays au cours de la première phase préparatoire⁷, le besoin de lignes directrices s'est fait ressentir en ce qui concerne la mise en œuvre de plusieurs questions supplémentaires : la recherche et le développement, les biens à transformer, l'évaluation du passif des retraites, ainsi que la délimitation et la classification d'unités statistiques telles que des entités ad hoc, des holdings et des sièges d'entreprises.

12. Dans le cadre de leur programme de travail, le Groupe de travail et le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale envisagent également un certain nombre d'activités additionnelles se rapportant plus généralement à la mise en œuvre du SCN. Parmi ces activités, citons :

a) Tout suivi potentiel sur le rapport du Groupe d'Amis de la présidence sur les obstacles à la mise en œuvre du SCN 1993⁸, présidé par le Bureau australien de statistique;

b) Lors de sa quarante-deuxième session, la Commission a demandé au Groupe de travail d'envisager des lignes directrices sur l'incorporation de la contribution du secteur informel pour une évaluation exhaustive du PIB, sur l'établissement d'une comptabilité nationale trimestrielle et sur la compilation d'éléments de dépense du PIB;

c) Le développement de définitions des structures de données pour les comptes nationaux, une initiative dénommée Échange de données et de métadonnées statistiques, visant à faciliter la transmission de statistiques de comptes nationaux parmi les institutions aux niveaux national et international.

13. Les membres du Groupe de travail ont également développé ou entrepris le développement d'un certain nombre de manuels, d'ouvrages et de notes d'orientation sur les comptes nationaux; ils ont aussi fait des recommandations pour la compilation de statistiques de base.

C. Comptes sectoriels trimestriels et bilans

14. Les crises économiques et financières ont fait ressortir l'importance de données plus précises et en prise avec l'actualité. La Commission a également reconnu ce besoin et avalisé la mise à jour des comptes minimaux utilisés par le Groupe de travail pour suivre les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du SCN 2008, ce qui comprend le PIB trimestriel, soit par dépenses soit par valeur ajoutée, et les comptes sectoriels trimestriels jusqu'à la capacité de financement

⁷ De plus amples informations relatives au Groupe de travail sur la comptabilité nationale, qui s'est réuni à Paris du 25 au 28 octobre 2011, sont disponibles à l'adresse suivante : www.oecd.org/document/16/0,3746,en_2649_34245_48432464_1_1_1_1,00.html.

⁸ Voir E/CN.3/2012/5.

pour l'ensemble de l'économie et le reste du monde. La série de données catégorise également les comptes trimestriels non financiers par secteur institutionnel (jusqu'à la capacité de financement) comme recommandé. De plus, la Commission a recommandé la compilation annuelle des comptes financiers, des bilans et autres changements d'actifs par secteur institutionnel, et a jugé souhaitable une compilation trimestrielle de ces données. Dans le cadre de l'Initiative visant les lacunes statistiques du Groupe des vingt, appuyée par les ministres des finances du G-20 et les gouverneurs de banques centrales, le développement de comptes et bilans sectoriels (recommandation n° 15) a été identifié comme l'une des activités prioritaires pour remédier aux lacunes dans les données (voir sect. V)⁹.

D. Programme de recherche du Système de comptabilité nationale et autres questions connexes dans le cadre élargi des comptes nationaux

15. Le Groupe de travail a proposé de ne pas donner suite aux questions du programme de recherche, telles que présentées à l'annexe IV du SCN 2008, avant 2015 sauf en cas de fortes pressions pour une action et des solutions immédiates.

16. Cependant, les membres du Groupe de travail doivent coordonner les demandes de la Commission en matière de recherche. Ces demandes méritent d'être prises en compte dans le programme de travail du Groupe de travail et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale. Voici deux questions parmi les plus pressantes :

a) La Commission a demandé au Groupe de travail et au Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale d'envisager des lignes directrices sur des questions liés aux ménages, y compris des aspects de la distribution du revenu des ménages, et sur des questions de bien-être telles que figurant dans les conclusions de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social (rapport Stiglitz);

b) Les activités du Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières¹⁰ sur le plan des déficits d'information.

17. Dans les deux cas, il est vital que le Groupe de travail fasse la liaison avec les principaux protagonistes impliqués dans le développement de ces questions : *a)* pour apporter un soutien si possible et si nécessaire; et *b)* pour garantir que toutes les activités connexes soient menées de manière coordonnée.

⁹ Pour des détails sur l'approbation, voir le rapport préparé par le personnel du FMI et le secrétariat du Conseil de stabilité financière pour les ministres des finances du G-20 et les gouverneurs de banques centrales, disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/external/np/g20/pdf/053110.pdf.

¹⁰ Comprenant le Fonds monétaire international (présidence), la Banque des règlements internationaux, la Banque centrale européenne, Eurostat, l'Organisation de coopération et de développement économiques, les Nations Unies et la Banque mondiale.

III. Passage aux concepts et recommandations du Système de comptabilité nationale 2008

A. Traduction du Système de comptabilité nationale 2008

18. La traduction du SCN 2008 dans les langues officielles des Nations Unies est l'une des conditions préalables les plus importantes de la mise en œuvre dudit Système. La Division de statistique du Secrétariat des Nations Unies a mis au point des accords de partenariat¹¹ pour faciliter l'achèvement de la traduction du SCN 2008 depuis l'anglais vers les cinq autres langues officielles des Nations Unies (arabe, chinois, espagnol, français et russe). Les projets de traductions sont publiés sur le site web du Groupe de travail, hébergé par la Division de statistique. Les versions chinoise et russe ont déjà été soumises et, à l'heure de la finalisation du présent rapport, on s'attendait à une soumission des versions arabe, espagnole et française au cours du premier semestre 2012.

B. Suivi de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 2008

19. Afin de superviser le passage aux concepts et recommandation du SCN 2008, il convient avant tout de bien cerner les plans des pays. Du fait qu'il s'agit d'un programme de mise en œuvre international, plusieurs organisations sont impliquées. Eurostat et l'OCDE, qui ont fait circuler un questionnaire sur les plans de mise en œuvre en novembre 2011, suivront et feront rapport sur leurs circonscriptions, et la Division de statistique du Secrétariat, conjointement avec les commissions régionales, suivra et supervisera les progrès des pays émergents et en développement. Au cours de sa collecte annuelle de données de comptabilité nationale, la Division de statistique effectuera un sondage au premier semestre 2012 dans le but de récolter des informations sur des plans visant à s'attaquer aux principaux problèmes de mise en œuvre d'ordre conceptuel du SCN 2008 outre des questions plus générales sur les calendriers et plans d'application.

20. Comme décrit plus haut, il est indispensable que le Groupe de travail facilite l'échange de meilleures pratiques de mise en œuvre, identifie les domaines dans lesquels une assistance technique est nécessaire, encourage et soutienne le développement de cadres de gestion stratégique des programmes et de programmes détaillés de mise en œuvre nationale (l'étape I du passage au SCN 2008) par les pays courant 2012. L'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre par les pays et de leurs besoins contribuera grandement au rapport que le Groupe de travail soumettra à la Commission en 2013.

21. Pour les pays émergents et en développement, la Division de statistique, les commissions régionales respectives et ces pays ont conclu des accords pour l'élaboration de stratégies nationales au cours d'une série de séminaires relatifs à la mise en œuvre du SCN 2008, organisés en 2010 et 2011. Ces accords ont été avertisés par des organes intergouvernementaux, tels que les comités de statistique des commissions régionales¹². Les pays peuvent contacter les commissions

¹¹ E/2010/24, chap. I.B, décision 41/106, point c.

¹² Ce point est détaillé aux paragraphes 67 à 73 du présent rapport.

régionales et la Division de statistique afin d'être épaulés dans l'élaboration de stratégies nationales et de programmes de mise en œuvre. Compte tenu des besoins exprimés, la Division de statistique, les commissions régionales et les membres du Groupe de travail apporteront une aide par le biais de missions nationales, de séminaires régionaux et d'un soutien entre pays.

C. Formation et assistance technique

22. Plusieurs initiatives régionales en matière de formation sont prévues au cours des prochaines années et il en faudrait peut-être même plus. Le Groupe de travail a reconnu qu'il est essentiel d'organiser les formations de manière coordonnée sur les concepts du SCN et les statistiques économiques sources connexes. À cet égard, le rôle du Groupe de travail sera axé dans un premier temps sur la création et la mise à jour d'un calendrier régional et international des activités de formation sur son site Web.

23. Le Groupe de travail s'occupera également de mettre au point du matériel pédagogique standard sur le SCN 2008 et les classifications connexes, ainsi que les registres statistiques et les statistiques économiques de base, bien qu'on ne puisse nier qu'une telle initiative exige de nombreuses ressources et que sa mise en place peut prendre un certain temps. Au rang des premières mesures prises dans le cadre de cette initiative, citons une publication spécialisée¹³, l'élaboration de cours en ligne sur les comptes nationaux, faisant partie du Système statistique virtuel de la Banque mondiale¹⁴, et le matériel pédagogique du FMI sur le SCN 2008¹⁵.

¹³ Eurostat, *Essential SNA: Building the basics*, éd. 2010, Eurostat Methodologies and Working Papers Series (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2011).

¹⁴ Ressource en ligne disponible gratuitement pour les bureaux nationaux de statistique, d'autres agences de production de données et les utilisateurs de données, le système propose des informations exhaustives sur le degré d'efficacité des systèmes et organisations statistiques et les connaissances essentielles dont les statisticiens travaillant dans de telles organisations ont besoin. Outre une base de connaissances, le système contient une bibliothèque de cours en ligne sur des thèmes définis, y compris la comptabilité nationale. Il est accessible à l'adresse suivante : <https://www.virtualstatisticalsystem.org>.

¹⁵ Le FMI propose depuis longtemps des cours sur les statistiques de la comptabilité nationale, qu'il s'agisse d'un cours de six semaines sur le SCN 2008 proposé périodiquement au sein de l'Institut du FMI à Washington ou d'un cours de 15 jours sur la comptabilité nationale de base et sur le PIB trimestriel par le biais de ses centres de formation régionaux. Récemment, un cours destiné aux utilisateurs de statistiques macroéconomiques a été proposé pour la toute première fois à l'Institut régional de formation du FMI à Singapour. Il s'agit là de l'un des centres de formation régionaux partenaires de l'Institut du FMI.

IV. Directives concernant les questions d'application

A. Questions en cours de discussion

1. Traitement des permis d'émission délivrés dans le cadre des mécanismes de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission dans les comptes nationaux

24. Le Groupe de travail a clarifié¹⁶ la question du traitement des paiements pour les permis d'émission délivrés dans le cadre des mécanismes de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission dans les comptes nationaux, sur la base des recommandations d'une équipe spéciale en la matière. Cependant, à sa quarante-deuxième session, en février 2011, la Commission a conclu que les recommandations du Groupe de travail sur le traitement des permis d'émission dans les comptes nationaux constituaient une question d'interprétation, pas une clarification. À ce titre, il a été demandé au Groupe de travail de consulter le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale.

25. Les débats qui ont eu lieu parmi les membres du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale reflètent en grande partie ceux de l'équipe spéciale. Toutefois, une large majorité de membres du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale a adhéré à la recommandation du Groupe de travail. Par la suite, conformément aux procédures de mise à jour du SCN¹⁷, les membres de la Commission ont également été consultés¹⁸.

2. Traitement des services d'intermédiation financière mesurés indirectement

26. L'Équipe spéciale du Groupe de travail sur les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) s'est réuni deux fois en 2011 pour discuter de la façon dont la composition des services couverts par les SIFIM, en particulier la gestion de risques et la transformation de liquidités, affecte le choix du taux de référence et la ventilation de ces services en prix et en volume. L'Équipe spéciale a conclu à titre provisoire que :

a) Les SIFIM doivent être calculés pour deux groupes de devises au moins (nationales et étrangères). Une coordination internationale est également indispensable pour mieux évaluer les importations de SIFIM par l'intermédiaire de données de contrepartie;

b) Étant donné que les primes de risque à terme doivent être incluses dans les SIFIM, un taux de référence unique devrait être utilisé. Des tests seraient effectués sur les diverses méthodes de calcul du taux de référence;

c) Le risque de défaut de paiement devrait être exclu des SIFIM;

d) L'avantage de l'approche quantitative pour calculer les mesures de volume des SIFIM a été reconnu, mais il a été conclu que cette approche était gourmande en données et qu'il était difficile de déterminer des poids pertinents pour des indicateurs.

¹⁶ Publié dans *SNA News and Notes*, n° 30/31.

¹⁷ E/1999/30, chap. I.B, décision 30/101, par. 4, et chap. II.A, par. 18 a; E/2011/24, chap. I.B, décision 42/103, point d. Les procédures de mise à jour du SCN sont disponibles à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/uProc.asp>.

¹⁸ Les résultats de la consultation ont été publiés dans *SNA News and Notes*, n° 32/33.

L'Équipe spéciale a privilégié la méthode de la déflation et, en particulier, l'approche de l'indice des prix plutôt que celle de l'indice de la valeur unitaire.

27. L'Équipe spéciale a convenu de tester plusieurs options afin d'établir le bien-fondé, du moins sur le plan pratique, des diverses options envisagées par l'Équipe spéciale, ce qui comprend des tests portant sur ce qui suit :

- a) Un taux de référence unique utilisant des taux de prêts interbancaires;
- b) Des taux de référence correspondants utilisant différents taux pour les dépôts et crédits à court et à long terme;
- c) Un taux de référence moyen (pondéré par des encours de crédits et dépôts à court et à long terme) calculé à l'aide de différents taux pour les taux de référence à court et à long terme;
- d) Un taux de référence calculé sur la base du point médian de taux d'intérêts sur les dépôts et de taux d'intérêts sur les crédits.

28. L'évaluation de ces tests devrait être disponible en juillet 2012 pour être débattue par l'Équipe spéciale. Sur la base des observations reçues sur chacune de ces questions, il sera décidé de la nécessité d'une réunion physique supplémentaire. Le rapport final de l'Équipe spéciale sera compilé après avoir achevé le test des taux de référence et du risque de défaut de paiement. Un calendrier de réalisation du rapport sera proposé une fois que les membres participants aux essais seront en mesure d'évaluer précisément le temps nécessaire pour ces tâches.

B. Nouvelles questions à débattre

29. Les concepts et définitions du SCN 2008 ont connu plusieurs mises à jour non négligeables par rapport au système précédent, le SCN 1993. Les plus remarquables sont le traitement de la recherche-développement et des systèmes d'armes comme une formation brute de capital fixe, les biens à transformer et l'enregistrement des passifs de retraite. Pour obtenir des données comparables au niveau international, il convient d'aborder les questions en rapport avec l'analyse de ces éléments.

30. L'introduction de la capitalisation de dépenses de recherche-développement dépend d'une résolution satisfaisante de certains problèmes concrets de mise en œuvre pour parvenir à un niveau correct de confiance dans les estimations. Une équipe spéciale européenne étudie actuellement la question; un rapport final devrait être soumis fin 2012 ou début 2013. Eurostat transmettra les résultats de l'équipe spéciale au Groupe de travail afin qu'ils fassent l'objet de discussions au sein du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale.

31. Pour ce qui est des biens à transformer ou des questions de mondialisation au sens large, plusieurs initiatives ont été engagées. Premièrement, le Groupe d'experts de l'impact de la mondialisation sur la comptabilité nationale de la Commission économique pour l'Europe (CEE)/d'Eurostat/de l'OCDE a achevé le guide intitulé *Impact of Globalization on National Accounts*. Pour poursuivre ces travaux, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a entrepris une étude approfondie de l'ensemble de l'industrie (production mondiale). De surcroît, une équipe spéciale européenne se charge des questions de mesure des marchandises à transformer, en tenant compte de sources de données et procédures spécifiques en Europe. Le Groupe

consultatif d'experts de la comptabilité nationale débatta des résultats de ces initiatives en 2013.

32. S'agissant de l'évaluation des obligations financières liées aux pensions, un groupe de travail Eurostat/Banque centrale européenne (BCE), comprenant des représentants du FMI et de l'OCDE, s'est réuni à six reprises afin de se pencher sur des questions liées à l'évaluation de l'actif et du passif des régimes de retraite au sein des administrations publiques¹⁹.

33. La nécessité de clarifier davantage plusieurs points a été soulignée dans le cadre de l'analyse des versions provisoires des manuels, qui seront intitulés *The 2008 SNA – compilation in brief* et *Financial production, flows and stock*, et de l'atelier sur la mise en œuvre du SCN 2008, mis sur pied par l'OCDE à Paris du 25 au 27 octobre 2011. Les participants à l'atelier ont posé des questions concernant la délimitation et la classification d'entités ad hoc, de sociétés holding et des sièges, l'évaluation des obligations financières liées aux pensions, l'enregistrement et la mesure des terres et ressources naturelles, l'évaluation (de la durée de vie) des dépenses militaires ainsi que la définition des catastrophes dans le cadre de l'évaluation de l'assurance-dommages. Deux questions ont été soulevées lors de l'analyse des versions provisoires des manuels. La première invitait à apporter une clarification visant à exclure le maintien des gains et pertes dans les estimations des suppléments de primes et des modifications des réserves techniques lors du calcul de la production des assurances vie et dommages. La seconde portait sur l'inclusion d'estimations imputées des revenus de placement dans les estimations des suppléments de cotisations des pensions à prestations définies.

34. Les documents de travail sur ces sujets aideront le Groupe de travail et le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale à en débattre et en assurer le suivi. Constatant les réactions positives suscitées par l'atelier de l'OCDE, le Groupe de travail a encouragé l'OCDE et d'autres groupe d'experts de la comptabilité nationale de la région à débattre tous les ans de questions liées à la mise en œuvre du SCN 2008.

35. Il est nécessaire que le Groupe de travail et le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale se penchent également sur d'autres questions relatives à la mise en œuvre du SCN de manière plus générale. Elles nécessiteront éventuellement d'assurer un suivi du rapport du Groupe d'Amis de la présidence qui sera examiné à l'occasion de la réunion de 2012 du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale à la lumière de recommandations de la Commission. Ensuite, la Commission a invité le Groupe de travail à examiner le secteur informel, les comptes nationaux trimestriels ainsi que les éléments de dépense du PIB, tels que décrits ci-dessus.

36. En ce qui concerne la question de l'exhaustivité des estimations des comptes nationaux, l'OCDE a procédé à une actualisation des travaux consacrés à l'économie non observée et réalisés par la CEE et Eurostat. Les résultats définitifs de cette initiative devraient être connus dans le courant du deuxième trimestre de 2012. Des programmes de pays axés sur l'évaluation du secteur informel en Afrique,

¹⁹ Le rapport de l'équipe spéciale, finalisé en 2008, est accessible à l'adresse suivante : www.cmfb.org/pdf/TF%20on%20Pensions%20-%20Final%20report.pdf. Le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale en discutera de sorte qu'il puisse avoir une portée internationale.

en Asie et en Amérique latine sont actuellement également mis sur pied sous l'égide du Compte pour le développement de l'ONU. Les résultats de ces projets devraient permettre d'élaborer des directives pratiques sur la mesure de l'exhaustivité des comptes nationaux.

37. S'agissant de la compilation des éléments de dépense du PIB, cette activité pourrait bénéficier des développements liés aux travaux consacrés à l'économie non observée; toutefois, les ateliers organisés dans les régions où la question revêt une importance majeure constitueront le principal catalyseur de la mise en œuvre. Des développements connexes, dont les travaux du Programme de comparaison internationale sur les tableaux des ressources et des emplois, pourraient s'avérer utiles à cette fin.

38. L'initiative SDMX (échange de données et de métadonnées statistiques) est un autre point à considérer. Les promoteurs de cette initiative ont convenu qu'un groupe directeur réunissant la BCE, Eurostat et l'OCDE élabore les définitions nécessaires pour la structure des données en vue du futur échange de données comptables nationales en coordination avec le Groupe de travail. Le groupe directeur devrait finaliser les définitions de la structure des données d'ici la fin 2012, afin de pouvoir les utiliser courant 2014. Il rendra compte de ses progrès au Groupe de travail et au Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale afin de contribuer globalement à l'élaboration des définitions de la structure des données pour les comptes nationaux.

C. Compilation de manuels et guides

39. Afin de renforcer les capacités statistiques des pays à établir la comptabilité nationale conformément au programme de mise en œuvre du SCN 2008 et des statistiques connexes, les membres du Groupe de travail ont élaboré ou entamé la création de plusieurs manuels, guides et notes d'orientation sur les comptes nationaux, ainsi que des recommandations concernant la compilation de statistiques de base. Ils sont répertoriés ci-dessous en trois catégories, à savoir les publications achevées, les publications en cours et les publications prévues.

- a) Publications achevées :
 - i) *Handbook on Deriving Capital Measures of Intellectual Property Products* (OCDE);
 - ii) *Measuring Capital: OECD Manual: 2nd edition* (OCDE);
 - iii) *Essential SNA: Building the Basics* (Eurostat);
- b) Publications en cours de réalisation :
 - i) *Handbook on Financial Production, Flows and Stocks in the System of National Accounts* (Nations Unies/BCE);
 - ii) *2008 SNA – Concepts in Brief* (Banque mondiale);
 - iii) *2008 SNA – Compilation in Brief* (Banque mondiale);
 - iv) *Impact of Globalization on National Accounts* (CEE/OCDE/Eurostat);
 - v) *Guidelines on Integrated Economic Statistics* (projet) (Division de statistique des Nations Unies);

- vi) *Glossary of Rapid Estimates* (projet) (Eurostat);
- vii) *Handbook of Rapid Estimates* (projet) (Eurostat/Nations Unies);
- viii) *Handbook on Constructing Composite Indicators: Methodology and User Guide* (OECD/European Commission);
- ix) *Handbook on Tendency Surveys* (Nations Unies/Eurostat);
- x) *Système de comptabilité nationale de 2008* (version en chinois déjà postée sur le site Web du Groupe de travail);
- xi) *Système de comptabilité nationale de 2008* (version en russe déjà postée sur le site Web du Groupe de travail);
- xii) *Methodological Guide for Developing Producer Price Indices for Services* (révision) (OCDE/Eurostat);
- c) Publications prévues :
 - i) *Handbook on input-output compilation* (Nations Unies);
 - ii) *Handbook on statistical registers* (CEE);
 - iii) *Guide on global production* (CEE);
 - iv) *Government Finance Statistics Manual 2001* (mise à jour) (FMI);
 - v) *Monetary and Financial Statistics Manual and Compilation Guide* (révision) (FMI);
 - vi) *Handbook on quarterly national accounts* (Eurostat);
 - vii) *Système de comptabilité nationale de 2008* (version en français);
 - viii) *Système de comptabilité nationale de 2008* (version en espagnol);
 - ix) *Système de comptabilité nationale de 2008* (version en arabe).

40. Le Groupe de travail a souligné l'importance de la coordination de telles initiatives actuelles et futures. Afin de contribuer à la réalisation de cet objectif, il a convenu d'établir des procédures d'élaboration des manuels, guides et notes d'orientation sur la comptabilité nationale. Dans le cadre de ces procédures, l'organisme responsable élaborera des documents de travail sur les projets relatifs à la création de guides, manuels et notes d'orientation en guise de point de départ de la coordination assurée par le Groupe de travail en consultation avec le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale.

V. Comptes sectoriels trimestriels et bilans

41. En novembre 2009, les ministres des finances du G-20 ainsi que les gouverneurs de la banque centrale ont adopté 20 recommandations visant à combler les lacunes en matière de données soulignées dans un rapport sur la crise financière et les lacunes en matière d'informations²⁰, préparé par le personnel du FMI ainsi que le Secrétariat du Conseil de stabilité financière. La recommandation 15 prône le développement d'« une stratégie visant à encourager la compilation et la diffusion des données sur la

²⁰ Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/external/np/g20/pdf/102909.pdf.

méthode d'établissement de bilans, les flux de fonds ainsi que les données sectorielles de manière plus générale, en commençant par les économies du G-20 ».

42. La conférence des experts sectoriels du FMI et de l'OCDE s'est tenue à Washington, du 28 février au 2 mars 2011²¹; elle a convenu des grandes lignes d'un modèle de rapport pour les comptes nationaux sectoriels ainsi que les bilans nationaux de même que des calendriers et priorités spécifiques à la mise en œuvre. Le modèle servira de base pour élaborer un ensemble minimal de comptes sectoriels comparables sur le plan international. Les directives proposées par le modèle peuvent être réparties en quatre parties majeures : a) les ventilations minimales par secteur et sous-secteur; b) les ventilations des transactions des comptes courants et de capital; c) la classification des instruments financiers (et notamment la dette résiduelle à terme ainsi que la composition en devises); et d) la classification des actifs non financiers.

43. Le Groupe de travail sur les comptes sectoriels²², sous l'égide du Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières, dirige et fait progresser l'application des travaux sur les comptes sectoriels. Dans le cadre de sa réunion de septembre 2011, il a débattu et convenu de la manière d'aller de l'avant dans la mise en œuvre des travaux sur les comptes sectoriels, les bilans et les flux de fonds, en ce compris une collaboration internationale et la répartition des responsabilités, les calendriers et la fourniture de résultats tangibles. Les participants à la réunion ont débattu des principes et spécifications communs propres à la conception d'un modèle de présentation de rapports. Il a également été convenu de transmettre le modèle aux pays dès que possible en 2012, de manière à faciliter le processus de mise en œuvre du SCN 2008. Une présentation a été proposée, au nom du Groupe de travail, lors de la session commune du Groupe de travail sur les statistiques financières et du Groupe de travail sur la comptabilité nationale, en octobre 2011, à Paris. Elle précisait les plans et progrès généraux de mise en œuvre des comptes sectoriels et des bilans, de même que les stratégies de promotion des flux financiers sur une base « de qui à qui »²³.

44. La création de comptes sectoriels, de bilans et de flux financiers dans le cadre du SCN 2008 constitue un cadre général pour les données sur la balance de paiements ainsi que les positions d'investissement internationales, les statistiques sur les valeurs mobilières, les statistiques de finances publiques et les statistiques monétaires. Les modèles de rapport sur tous ces ensembles de données sont également en cours d'harmonisation à l'aide du modèle spécifique aux comptes sectoriels, ce qui garantira la cohérence des données entre les secteurs économiques et les domaines statistiques. Le développement d'un ensemble complet de comptes sectoriels et de comptes des opérations financières aidera les pays, marchés et institutions internationales à mieux comprendre les relations financières au sein de chaque économie nationale et avec le reste du monde, de même que les liens réels et financiers ainsi que le rôle des institutions financières non bancaires au dans le secteur financier et l'économie.

²¹ Les documents présentés à la conférence et le rapport succinct sont consultables à l'adresse suivante : www.imf.org/external/np/seminars/eng/2011/sta/index.htm.

²² Composé du FMI (présidence), de la Banque des règlements internationaux, de la Banque centrale européenne, d'Eurostat, de l'OCDE et des Nations Unies.

²³ Pour de plus amples détails, voir www.oecd.org/document/23/0,3746,en_2649_34245_48475991_1_1_1_1,00.html.

45. Les pays du G-20 ont convenu d'établir les comptes sectoriels ainsi que les positions et flux financiers sectoriels trimestriellement. Les travaux convenus sur les comptes sectoriels seront intégrés autant que possible dans de nombreux économies d'ici 2014 à travers l'application du SCN 2008. Les organismes membres du Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières envisagent de diffuser des statistiques sur les comptes secteurs déjà disponibles par le biais du site Web *Principal Global Indicators*, en recourant à des systèmes de collecte de données de la BCE, d'Eurostat et de l'OCDE.

46. Dans le cadre de la recommandation 18 de l'initiative du G-20 concernant les lacunes en matière de données, le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale ont convenu de collaborer pour améliorer la disponibilité des données sur la dette publique et, de manière plus générale, sur la dette du secteur public. Il s'agit essentiellement de faciliter la diffusion en temps voulu de données et métadonnées sur la dette du secteur public, de l'administration centrale et des administrations publiques de manière à faciliter les analyses macroéconomiques et les comparaisons d'un pays à l'autre.

47. Le manuel sur la comptabilité nationale trimestrielle préparé par Eurostat, et le recueil de comptabilité nationale trimestrielle du FMI devraient fournir de nombreux conseils pour aider les pays à compiler les données trimestrielles du PIB. Toute une série de meilleures pratiques relatives à l'établissement de la comptabilité nationale trimestrielle seront développées et détaillées en utilisant ces manuels comme référence. Néanmoins, il va sans dire que les membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale doivent planifier des ateliers destinés à renforcer les capacités.

48. Dans ce contexte, les manuels élaborés au titre du programme de travail sur les statistiques économiques à court terme, lequel résulte de l'initiative modérée par la Division de statistique/Eurostat en réponse aux crises économiques et financières²⁴, devraient eux aussi directement aider les pays à satisfaire leur demande en directives sur les statistiques et indicateurs économiques à court terme.

VI. Programme de recherche du Système de comptabilité nationale et autres questions connexes dans le cadre élargi des comptes nationaux

49. Dans son rapport à la quarante-deuxième session de la Commission, le Groupe de travail a rendu compte des procédures permettant de traiter des questions concernant le programme de recherche du SCN comme indiqué à l'annexe 4 du SCN 2008. Toutefois, conscient qu'il est primordial d'aider les pays à passer au SCN 2008, le Groupe de travail a proposé de ne pas se pencher sur ces thèmes de recherche avant 2015, à moins que des mesures et solutions immédiates ne soient réclamées de toute urgence.

50. Le Groupe de travail ne dissuade pas les pays ou les institutions de réaliser des travaux préparatoires ou de présenter des points de discussion sur la comptabilité nationale lors des réunions. Il envisage néanmoins d'accorder la priorité aux questions portées au programme de recherche en vue d'élaborer un futur plan d'action. Dans un premier temps, lors de la prochaine réunion, le Groupe consultatif

²⁴ E/2011/24, chap. I.B, décision 42/107.

d'experts de la comptabilité nationale discutera du programme de recherche, en tenant compte des débats engagés dans le cadre de forums tels que la réunion du Groupe de travail des comptes nationaux de l'OCDE de 2009. Le document issu des débats du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale sur les priorités du programme de recherche du SCN pourrait être approfondi dans le cadre des réunions de ce Groupe de travail sur la comptabilité nationale et d'autres groupes d'experts régionaux sur les comptes nationaux ou les statistiques économiques. Ce faisant, d'autres points de discussion pourraient émerger.

51. Afin de traiter des thèmes de recherche, des documents de travail seront préparés et serviront de base aux discussions et au suivi assuré par le Groupe de travail et le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale. Les membres du Groupe de travail ou du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, voire d'autres experts de la comptabilité nationale pourraient préparer de tels documents de travail. À cette fin, le Groupe de travail envisage d'élaborer des directives plus pratiques sur les mécanismes permettant d'éclaircir les thèmes de recherche, en tenant compte des procédures de mise à jour du SCN établies par la Commission.

52. Enfin, certains thèmes de recherche ne concernent pas la mise en œuvre du système général de comptabilité nationale, qu'il s'agisse de questions de mise en œuvre ou de sujets de recherche urgents méritant dans une certaine mesure d'être également traités en priorité par le programme de travail du Groupe de travail et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale. Pour ce faire, le Groupe de travail doit s'assurer de la disponibilité des capacités nécessaires pour aborder ces questions le cas échéant. Deux de ces thèmes portent sur :

a) La mesure du bien-être dans le cadre de questions spécifiques liées au secteur des ménages telles que des mesures de répartition du revenu des ménages (identifiées dans le rapport Stiglitz);

b) Les activités du Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières.

53. S'agissant du premier thème, plusieurs initiatives ont été développées sur la manière de mesurer les progrès, en ne se contentant pas des indicateurs traditionnels tels que la croissance économique. Le rapport Stiglitz et les travaux connexes des organismes internationaux font la différence entre : a) mettre davantage l'accent sur des indicateurs relatifs aux revenus et au bien-être des ménages, et notamment leur répartition entre les groupes de ménages repris dans la liste de base des comptes nationaux; b) l'évaluation de la qualité de vie, et notamment de facteurs objectifs et subjectifs qui la dictent; c) les questions liées à la durabilité, en particulier celles en rapport avec l'environnement.

54. Pour ce qui est des questions relatives aux ménages, il est proposé que le Groupe de travail développe, en coopération avec le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, un ensemble de mesures sur la voie à suivre, en commençant par les initiatives régionales de l'OCDE et du Groupe de parrainage pour la mesure du progrès, du bien-être et du développement durable du Système statistique européen, et en s'inspirant des travaux sectoriels coordonnés par le Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières. Il serait utile de distinguer les trois volets de travaux ci-après liés à ces développements et à l'objectif global poursuivi : a) les recommandations sur la présentation des données

comptables nationales, en se concentrant avant tout sur les ménages²⁵; *b*) les recommandations sur l'établissement des comptes satellites concernant les ménages, et notamment un plus grand nombre d'informations sur leur distribution au niveau de ces derniers; et *c*) la définition de thèmes éventuels pour les futurs programmes de recherche.

55. Le Groupe de travail est bien représenté dans les activités du Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières. Il discute par ailleurs de questions spécifiques ayant une incidence directe sur la comptabilité nationale.

VII. Activités des membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et des commissions régionales

A. Activités des membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Eurostat

56. Dans l'Union européenne, le SCN 2008 sera mis en œuvre sous la forme d'une révision du Système européen des comptes (SEC), qui est la version européenne du SCN. En Europe, les débats sur le nouveau projet du système sont bien avancés. Un plan de mise en œuvre définissant un certain nombre d'étapes, a été mis sur pied pour la période 2009-2014. Il a été approuvé par le Comité du Système statistique européen, qui réunit EUROSTAT et les instituts nationaux de statistique des États membres de l'UE. Par ailleurs, un programme de formation exhaustif sur le nouveau Système européen de comptabilité a été élaboré pour Eurostat et les fonctionnaires des États membres de l'Union européenne travaillant sur les comptes nationaux; il sera appliqué au cours de la période 2012-2014. La mise en œuvre de la nouvelle méthodologie et du programme de transmission des États membres de l'UE débutera en septembre 2014. Elle sera largement facilitée par des travaux préparatoires et des débats sur des sujets spécifiques, ainsi que par l'élaboration de directives dans le cadre de groupes de travail et de groupes d'experts de l'UE.

57. Comme mentionné précédemment, Eurostat a publié le manuel intitulé *Essential SNA: Building the Basics*. Il propose une méthode de mise en œuvre du SCN dans les pays en développement. Elle prévoit l'établissement progressif des comptes et tableaux qui sont pertinents pour le traitement des questions de politique générale et sont considérés comme présentant le degré de priorité le plus élevé. Le cadre de référence principal à cet égard est constitué par les comptes minimaux définis par le Groupe de travail intersecrétariats.

58. Eurostat et le Gouvernement français sont copropriétaires de l'un des outils les plus utilisés dans le monde pour l'établissement des comptes nationaux, le système ERETES. À sa quarante-et-unième session, la Commission s'est prononcée en faveur de l'utilisation de tels outils. EUROSTAT a entrepris de perfectionner ERETES dans le but de le rendre totalement compatible avec le SCN 2008 pour la fin de 2012. En outre, EUROSTAT organise environ quatre ateliers de formation par

²⁵ Où plusieurs activités sont en cours, et notamment le Groupe d'experts sur les disparités des revenus des ménages, dirigé par l'OCDE.

an, lesquels sont ouverts à tous les pays en développement intéressés, et soutient la communauté des utilisateurs d'ERETES.

FMI

59. Le Département des statistiques du FMI fournit une assistance technique aux États membres dans le domaine de la comptabilité nationale visant à renforcer leurs capacités à établir et diffuser de telles statistiques. Afin de compléter son aide technique, il propose des formations sur les méthodes et pratiques de compilation réservées aux fonctionnaires de bureaux statistiques et autres organismes établissant des statistiques.

60. Les projets d'assistance technique du FMI dans le domaine de la comptabilité nationale sont essentiellement mis sur pied à travers des missions à court-terme réalisées par le personnel du FMI et des experts recrutés en externes. De telles missions font partie de projets d'assistance technique à moyen terme exhaustifs conçus comme des cadres de projet avec des objectifs généraux, des résultats concrets, et des dates de mise en œuvre. Les missions sont mises en œuvre à partir du siège du FMI à Washington ou à partir de centres d'assistance technique régionaux de cette institution. Il est prévu que le FMI effectue plus de 240 missions d'assistance technique dans le domaine des statistiques du secteur réel (comptabilité nationale et statistiques des prix) dans plus de 100 pays membres au cours de l'exercice prenant fin en avril 2012. Le Fonds a déployé sept conseillers en matière de comptabilité nationale résidents à long terme dans ces centres; début 2012, trois conseillers supplémentaires de ce genre seront engagés afin de couvrir sept pays d'Europe orientale.

61. Pendant l'exercice en cours, le FMI aura apporté une assistance technique dans le domaine de la comptabilité nationale et des statistiques des prix à 40 États Membres à travers quelque 70 missions à court terme. Il a par ailleurs fourni son aide à travers huit centres régionaux d'assistance technique – 4 en Afrique (en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique du Sud), 1 au Moyen-Orient, 1 en Amérique centrale, 1 aux Caraïbes et 1 dans la région du Pacifique. Environ 170 missions d'assistance technique axées sur la comptabilité nationale et les prix ont été menées dans des pays membres durant l'exercice en cours.

62. Le FMI gère par ailleurs des projets d'assistance technique sur la comptabilité nationale à travers des fonds fiduciaires thématiques établis grâce au concours financier de donateurs. Il entreprend actuellement trois programmes majeurs de comptabilité nationale financés par de tels fonds fiduciaires : a) financé par le Gouvernement japonais, un projet d'assistance technique de trois ans (2011-2014) pour 12 pays asiatiques et du Pacifique, qui cherche à mettre en œuvre le SCN et le Programme de comparaison internationale; b) l'initiative quinquennale pour l'amélioration de la diffusion des données en Afrique anglophone (2010-2015), financée par le Ministère du développement international du Royaume-Uni, facilite la compilation de comptes nationaux annuels et trimestriels dans certains pays africains spécifiques; et c) financé par le Gouvernement japonais, un projet d'assistance technique de trois ans (2012-2015) développe la capacité de neuf pays d'Europe orientale à établir et diffuser des statistiques du secteur réel. Au cours de l'exercice 2012, le FMI commencera à mettre en œuvre un module de statistique dans le cadre d'un autre projet d'assistance technique quinquennal multidonateurs axé sur la gestion des richesses en ressources naturelles; ce projet vise à améliorer

l'enregistrement des ressources naturelles dans les statistiques de la comptabilité nationale.

63. Une formation sur la comptabilité nationale est proposée à l'Institut du FMI à Washington par le biais des centres de formation régionaux, des centres d'assistance technique ainsi que des ateliers de formation ad hoc du Fonds, mis sur pied avec le soutien des fonds fiduciaires thématiques. Le FMI participe aussi à d'autres cours dispensés par d'autres organisations internationales et régionales. Il réalise actuellement des initiatives de formation sur le SCN 2008, les comptes sectoriels et de patrimoine, l'établissement des comptes nationaux trimestriels ainsi que les liens avec les comptes macroéconomiques. Pendant l'exercice en cours, le FMI a organisé 4 cours régionaux sur le SCN 2008 en Afrique, en Chine, dans les Caraïbes et au Moyen-Orient, 1 cours de formation sur les comptes sectoriels et de patrimoine en Asie ainsi que 24 ateliers de formation sur des questions liées à l'établissement de la comptabilité nationale et des statistiques des prix aux niveaux sectoriel et de l'ensemble de l'économie.

Organisation de coopération et de développement économiques

64. L'OCDE a mis sur pied un atelier sur la mise en œuvre du SCN 2008 à Paris en octobre 2011. Comme indiqué précédemment, les participants à cet atelier ont souligné la nécessité de clarifier plusieurs points. Ils ont par ailleurs soutenu la proposition de créer une équipe spéciale sur l'évaluation des terrains et des logements afin d'établir les meilleures pratiques et de développer un manuel. Après un débat sur la recherche et le développement, les participants à l'atelier ont par ailleurs vivement recommandé que l'OCDE recueille des informations sur les méthodes utilisées par les pays pour produire des estimations de la dépréciation (taux et durée de vie de la dépréciation) pour tous les actifs. Qui plus est, l'OCDE a lancé deux enquêtes auprès de ses membres : une sur l'économie non-observée et l'autre sur la mesure des terres. Les résultats des questionnaires des deux enquêtes seront disponibles dans le courant du premier semestre 2012. L'OCDE prévoit de traiter des problèmes de mise en œuvre parmi les points importants à l'ordre du jour de ses prochaines réunions du Groupe de travail sur les statistiques financières et du Groupe de travail sur la comptabilité nationale, éventuellement dans le cadre d'un atelier spécialisé.

65. Au titre de sa coopération permanente avec le Bureau national des statistiques de Chine, l'OCDE s'est engagée dans un projet de deux ans visant à élaborer des tableaux des ressources et des emplois. Dans le cadre de ses programmes d'engagement renforcé, l'OCDE intègre des données comptables nationales dans sa base de données principale et apporte son aide en cas de problèmes de données ou de métadonnées. L'OCDE est en outre activement impliquée dans le Programme de comparaison internationale, présenté plus en détail dans la rubrique sur les activités de la Banque mondiale.

66. En coopération avec Eurostat, l'OCDE dirige également un groupe d'experts sur la mesure des écarts de revenus dans la comptabilité nationale.

Division de statistique des Nations Unies

67. En collaboration avec les commissions régionales et d'autres partenaires régionaux, la Division de statistique a organisé trois séminaires en 2011 afin de faciliter le programme d'application du SCN 2008, conformément au programme de

mise en œuvre global adopté par la Commission. Cette série de séminaires s'est déroulée en Afrique (en avril), dans la région Asie-Pacifique (octobre) et en Europe de l'Est, dans le Caucase, en Asie centrale et en Europe du Sud-Est (novembre), après les séminaires organisés en 2010 en Asie occidentale, dans les Caraïbes et en Amérique latine (en collaboration avec le FMI).

68. En guise de suivi à ces séminaires, la Division de statistique a également épaulé les commissions régionales courant 2011 en apportant une assistance technique aux groupes d'experts de la comptabilité nationale régionaux d'Asie occidentale, d'Amérique latine et des Caraïbes.

69. La Division de statistique a par ailleurs mis au point plusieurs outils pour aider les pays à établir et développer les étapes I et II du processus de mise en œuvre décrit ci-dessus. Le premier est une fiche de renseignements sur le système statistique, basée sur plusieurs sources d'informations aux niveaux national et international sur les systèmes statistiques nationaux.

70. La Division de statistique a élaboré le Cadre diagnostic pour les comptes nationaux et les statistiques économiques connexes ainsi qu'un plan d'enregistrement de la situation des comptes nationaux et des statistiques économiques connexes pour permettre aux pays de procéder à une auto-évaluation de leurs systèmes statistiques nationaux afin d'évaluer la pertinence du processus de production de statistiques nationales de manière à faciliter l'établissement de la comptabilité nationale. Le Cadre diagnostic utilise la taxonomie de la Classification des activités statistiques mise au point par la Conférence des statisticiens européens. Le plan d'enregistrement de la situation des comptes nationaux et des statistiques économiques connexes met en relation les normes internationales et les bonnes pratiques pour chaque composante du Cadre diagnostic.

71. Comme indiqué à la section III, la Division de statistique prévoira, dans le cadre de sa collecte annuelle de données comptables nationales, une enquête au cours du premier semestre 2012 visant à réunir des informations sur les projets destinées à résoudre les principaux problèmes conceptuels de mise en œuvre du SCN 2008, en plus de questions plus vastes sur les plans de mise en œuvre ainsi que les calendriers spécifiques aux statistiques économiques. Elle assurera par ailleurs un suivi sur les recommandations du Groupe d'Amis de la présidence sur les obstacles à la mise en œuvre du SCN 1993.

72. Au cours de l'année écoulée, le premier projet du manuel, qui sera intitulé *Financial production flows and stocks in the SNA*, a été diffusé afin de recueillir des observations; il a été préparé conjointement par la Division de statistique et la BCE. Le deuxième projet de manuel, qui tiendra compte de ces commentaires, sera diffusé en mars 2012 à nouveau pour recueillir des observations. Il sera examiné ultérieurement dans le cadre d'une réunion du groupe d'experts. Le manuel entend servir de guide pour la compilation des données sur le secteur privé financier et ses liens avec les autres secteurs institutionnels. Il devrait être publié à la fin de 2012.

73. Courant 2012, la Division de statistique consultera les utilisateurs pour développer un manuel sur l'établissement des tableaux d'entrées-sorties. Le manuel devrait être préparé courant 2012-2013. De plus, dans le cadre du programme de statistiques économiques à court terme des Nations Unies/Eurostat, la Division de statistique développera un site Web sur le modèle de données concernant les statistiques à court terme et contribuera à la création des manuels sur les estimations

rapides, les indicateurs composites et les enquêtes de tendance, dont l'élaboration est dirigée par d'autres organismes et pays. Les manuels devraient être finalisés courant 2012-2013.

Banque mondiale

74. La Banque mondiale continue de soutenir la mise en œuvre du SCN 2008 par des activités qui s'inscrivent dans le cadre de son programme de travail ordinaire pour le renforcement des capacités statistiques, en particulier dans les pays en développement, et de ses travaux liés au Programme de comparaison internationale (PCI).

75. Le Bureau mondial du PCI fournit un soutien aux organismes régionaux de coordination ainsi qu'une assistance technique concernant les activités relatives à l'établissement de comptes nationaux. Bien que le cycle 2011 du PCI (PCI 2011) soit fondé sur le SCN 1993, l'assistance technique fournie aux pays pour les aider à améliorer leur comptabilité nationale et la rendre conforme aux normes internationales et/ou améliorer leurs estimations (ventilées) de la consommation des ménages contribuera en définitive à la mise en œuvre du SCN 2008. En outre, le PCI fournira des conseils sur les questions de prix et se penchera sur la question des logements occupés par leur propriétaire, la mesure de la production des administrations publiques, l'éducation et la santé, la mesure des services financiers, ainsi que les machines et équipements.

76. Avec d'autres donateurs importants, la Banque mondiale poursuit ses efforts pour accroître son soutien aux pays en développement. Les mécanismes de financement à la disposition de la Banque mondiale incluent le Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités statistiques, le Statistics for Results Facility, qui comprend un Fonds catalytique, et le Programme de prêts STATCAP. Les mécanismes de soutien de la Banque mondiale visent à renforcer d'une manière générale les systèmes statistiques des pays bénéficiaires, mais ils peuvent aussi servir à satisfaire des besoins particuliers dans le cadre de la mise en œuvre du SCN 2008.

77. Deux manuels complémentaires du SCN 2008, visant spécifiquement à soutenir les comptes nationaux des petits pays en développement sont en cours de préparation : l'un sera intitulé *2008 SNA: concepts in brief* et l'autre, son guide d'application, *2008 SNA: compilation in brief*. Ces manuels devraient être finalisés début 2012.

78. La Banque mondiale a également développé des cours par voie électronique sur la comptabilité nationale, et notamment des leçons sur le calcul du PIB, les tableaux des ressources et des emplois, les sources de données, l'exhaustivité et les estimations au-delà du PIB, telles que les comptes des secteurs institutionnels. Ces cours, qui font partie d'une bibliothèque de cours par voie électronique sur des sujets spécifiques, sont disponibles en ligne par le biais du système statistique virtuel et sont gratuits pour toutes les parties intéressées.

B. Activités des commissions régionales

79. Sous l'égide des groupes consultatifs régionaux pertinents sur la comptabilité nationale et les statistiques économiques, le développement de programmes de mise en œuvre du SCN 2008 et des statistiques économiques connexes dans les régions

respectives couvertes par les commissions régionales a considérablement progressé. Ces programmes régionaux sont parfaitement conformes au programme mondial de développement de la capacité des pays à élaborer des statistiques économiques de qualité ainsi que de la couverture requise pour l'établissement des comptes nationaux de même que pour les analyses économiques et la prise de décisions.

80. Conformément aux principes de l'initiative mondiale, les commissions régionales ont procédé à des analyses des systèmes statistiques nationaux des pays de leurs régions de manière à évaluer l'adéquation de leur processus national d'élaboration de statistiques contribuant à l'établissement des comptes nationaux. Ces évaluations sont réalisées soit par les pays eux-mêmes, à l'aide du questionnaire d'auto-évaluation élaboré par la Division de statistique, soit par le biais de missions de pays, à l'instar de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et de la CEE. Sur la base de ces évaluations, les pays peuvent fixer leurs objectifs de mise en œuvre et élaborer leur propre projet d'amélioration de la disponibilité et de la qualité des statistiques économiques de base nécessaires à l'établissement des comptes nationaux, conformément aux recommandations du SCN 2008.

81. Les commissions régionales, en collaboration avec la Division de statistique, superviseront les progrès de la mise en œuvre du SCN 2008 et des statistiques connexes selon les délais convenus ainsi que d'une série de mesures à prendre pour concrétiser les objectifs statistiques et institutionnels aux fins de l'amélioration durable des programmes de statistiques économiques, tout en veillant au respect des meilleures pratiques en matière de statistiques officielles.

VIII. Communication des données de la comptabilité nationale

82. En réponse à la demande formulée par la Commission, la Division de statistique évalue régulièrement la disponibilité et la couverture des chiffres officiels de la comptabilité nationale des États Membres et leur conformité conceptuelle avec les recommandations du SCN.

83. On trouvera dans la présente section une évaluation conforme aux recommandations du SCN 1993, établie sur la base des réponses fournies au Questionnaire sur la comptabilité nationale de l'ONU pour les cinq dernières années couvertes, soit de 2006 à 2010. Les données peuvent être communiquées soit directement à la Division, soit par l'intermédiaire de la CEE, de l'OCDE ou du Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

84. Si l'on tient compte d'au moins une communication au cours des cinq dernières périodes couvertes (2006-2010), on constate que 94 % des États Membres (soit 181), dont tous les pays développés et 93 % des pays en développement, ont communiqué des données comptables nationales à la Division de statistique. Sur le plan régional, la proportion est de 97 % pour les pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes et quelque peu inférieure pour l'Afrique et l'Océanie (respectivement 89 % et 83 %).

85. On constate à l'analyse de ces données comptables nationales que 78 % des États Membres avaient mis en œuvre le SCN 1993 au moment où ils ont répondu au Questionnaire sur la comptabilité nationale de l'ONU de 2010. Presque tous les pays développés et économies en transition ont communiqué leurs données selon la méthodologie du SCN 1993. En outre, 70 % des pays en développement ont fait de même. Plus précisément, 64 % des pays africains, 70 % des pays d'Amérique latine

et des Caraïbes, 74 % des pays asiatiques et 83 % des pays d'Océanie ont mis en œuvre le SCN 1993. Dans les PMA et les petits États insulaires en développement, le taux de mise en œuvre du SCN 1993 a sensiblement progressé puisqu'il a atteint 63 et 57 %, respectivement.

86. La couverture des données comptables nationales communiquées à la Division de statistique est évaluée à l'aune des comptes minimaux standard et des étapes prévues. La majorité des pays (59 %) ont fourni six tableaux ou davantage pour les comptes minimaux et 44 % en ont fourni sept, ce qui signifie que 44 % des pays ont communiqué leur PIB par dépense et branche d'activité à prix courants et à prix constants, leur production, valeur ajoutée et formation brute de capital par branche d'activité, les liens entre production, revenu, épargne et financement net et au moins une partie de leurs comptes économiques intégrés pour l'ensemble de leur économie et le reste du monde. On enregistre la couverture la plus faible dans le cas des PMA et des petits États insulaires en développement, seuls 12 % des premiers et 18 % des seconds ayant fourni sept tableaux pour les comptes minimaux.

87. L'étape 2 a été respectée par la grande majorité des pays développés, économies en transition et pays en développement d'Asie. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que les pays africains ont réalisé des progrès au niveau de l'étape 2, passant respectivement de 76 % et 45 % au cours de la précédente période à l'étude (2005-2009) à 79 % et 53 % au cours de la période actuellement à l'étude. L'étape 1 est atteinte lorsque le PIB par dépense à prix courants ou constants et le revenu national brut sont fournis, et l'étape 2 lorsqu'au moins la valeur ajoutée par branche d'activité, le PIB par dépense à prix courants ou constants et le RNB sont fournis.

IX. Questions soumises à la Commission pour examen

88. La Commission est invitée à :

- a) Fournir des directives sur le passage aux concepts et recommandations du SCN 2008;
- b) Exprimer son soutien au développement de lignes directrices pour l'établissement des données sur des concepts et recommandations du SCN 2008 et donner des directives à cet égard;
- c) Donner son avis sur l'établissement de comptes sectoriels et bilans trimestriels;
- d) Exprimer son soutien au programme de recherche du SCN et à d'autres questions connexes dans le cadre élargi des comptes nationaux et donner des directives à cet égard;
- e) Donner son avis sur les activités du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et des commissions régionales;
- f) Faire part de son point de vue sur la communication des données de la comptabilité nationale.